



Livret d'accueil



CELEM
LANGAGE & INTÉGRATION

📍 97 rue de Montreuil - 75 011 PARIS
☎ 01.42.81.28.82 ✉ contact.celem@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr

➤ SSEFS - SESSAD

Un suivi en intégration de la maternelle à l'enseignement supérieur à des enfants déficients auditifs avec ou sans troubles associés scolarisés en milieu ordinaire dans l'école de leur quartier ou des établissements partenaires.

Ce suivi prévoit :

- Un soutien à l'éducation familiale
- L'aide à l'enfant à optimiser ses potentialités pour plus d'autonomie dans le milieu familial, scolaire et social dans une dynamique d'insertion malgré son handicap
- Favoriser la reconnaissance par l'enfant et son entourage de son identité d'enfant sourd
- Le respect du choix des parents en ce qui concerne le mode de communication

➤ L'IDA

Une scolarité fondée sur un projet bilingue dont l'objectif est d'assurer l'éducation des enfants accueillis en veillant à leur équilibre psychique et au respect de leur identité afin qu'ils s'approprient la maîtrise de la LSF et accèdent à une communication en français oral et écrit . Cette scolarité est ponctuée d' activités sportives et piscine organisées à l'extérieur du CELEM en partenariat avec la Mairie de Paris, de sorties pédagogiques durant l'année et de transferts sous réserve de financement ARS.

La prise en charge a pour but de :

- Amener l'enfant sourd à pouvoir communiquer avec des personnes sourdes et des personnes entendantes ;
- Amener l'enfant à construire ses apprentissages en mettant du sens à tout moment ;
- Amener l'enfant à acquérir la langue des signes et la langue française orale et écrite parallèlement ;
- Être vigilant à ce que l'enfant comprenne les mots, les signes et les situations.

Pour l'IDA, votre enfant sera ensuite accueilli sur des temps d'observation en groupe et/ou en individuel, afin de définir ce que nous pourrions vous proposer. Si votre enfant est déjà scolarisé, nous faisons le lien avec l'équipe de son établissement.

Ces observations nous permettront de bâtir les bases du projet individualisé de votre enfant qui sera présenté à la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Un dossier prenant en compte le bilan pluridisciplinaire suite au temps d'observation, est adressé à la CDAPH de la Maison Départementale pour Personnes Handicapées.

Votre enfant sera définitivement admis après l'accord de cette Commission, qui vous le notifiera ainsi qu'au CELEM.

Pour chaque enfant le projet individualisé d'accompagnement élaboré avec la famille et les actions menées au CELEM pour atteindre les objectifs fixés sont basés sur des axes à la fois éducatifs, pédagogiques et linguistiques.

Ce projet fait l'objet d'une révision annuelle concertée avec la famille.

La direction lorsqu'elle reçoit la famille, formalise le Dossier Administratif de l'enfant, fait signer **l'Autorisation de prise en charge (DIPC)**, remet **le Règlement de Fonctionnement, le Livret d'Accueil, la Charte des Droits et Libertés**, présente **le Projet de Service, le Conseil de Vie Sociale** et informe la famille de la procédure du **Droit de consultation du Dossier de l'Usager** conformément à la Loi 2002-2.

➤ LE FINANCEMENT

Les organismes d'Assurance Maladie règlent directement et à 100% les frais de prise en charge.

LE CELEM PROPOSE A TOUS LES ENFANTS UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE

- Des orthophonistes
- Des psychomotriciennes
- Des éducatrices
- Des moniteurs de cantine
- Une Assistante Maternelle
- Une assistante sociale
- Un médecin ORL
- Une audioprothésiste
- Une psychologue
- Vacation d'ergothérapeute
- Une interprète LSF/français



➤ **L'équipe travaille en partenariat avec :**

- La Famille qui s'engage à respecter le Règlement de Fonctionnement
- L'équipe du lieu de vie
- Le service hospitalier qui suit l'enfant,
- D'autres partenaires (MDPH, Education Nationale, CMPP, ESMS...)

➤ **Un projet individualisé d'accompagnement pour chaque enfant**

Pour chaque enfant accueilli, l'équipe élabore un projet individualisé d'accompagnement (PIA) en concertation avec les différents partenaires (familles, équipes d'enseignants, services hospitaliers suivant l'enfant...). Ce document permet de préciser les objectifs et les moyens mis en œuvre pour accompagner l'enfant ou le jeune ; il fait l'objet d'un engagement réciproque.

■ **L'ADMISSION**

L'admission s'effectue à votre demande, tout au long de l'année (dans la limite des places disponibles).

Après une première rencontre pour étudier votre demande, Le Chef de Service (éventuellement la direction) vous proposera plusieurs rendez-vous avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire :

- Médecin ORL ;
- Psychologue ;
- Assistante sociale.

L'ACCUEIL ET LES SERVICES PROPOSÉS

L'IDA prend en charge les enfants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-16h30
- Mercredi de 8h30-11h30
- Certains samedis de 8h30-11h30
- Un service de cantine est assuré de 11h30-13h00

Le transport aller-retour domicile peut selon le cas être pris en charge par la structure. Les fournitures scolaires sont à la charge des familles et une liste est sollicitée.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

➤ Une équipe administrative, d'accueil et d'entretien

- Un directeur
- Une chef de service
- Une secrétaire d'accueil
- Une personne chargée de l'entretien des locaux

➤ Une équipe de professionnels spécialistes, de l'enseignement, au quotidien

- Des professeurs ou enseignants :

Ce sont des professeurs spécialisés, ayant le diplôme du CAPEJS (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement des Jeunes Sourds).

- Des enseignants en/de LSF :

Il s'agit de professionnels sourds, experts en LSF. Ils enseignent la langue des signes, ainsi que certaines matières (sciences, Histoire, etc.) en LSF.

■ LE RECOURS À UNE PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez contacter une « personne qualifiée » pour faire valoir vos droits tels que mentionnés à l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles. La liste de ces personnes vous sera communiquée à l'ARS (Agence Régionale de Santé).



ARS Ile-de-France
Immeuble Le Curve,
13 Rue du Landy,
93200 Saint-Denis
www.iledefrance.ars.sante.fr

■ APPEL D'URGENCE POUR SOURDS, MALENTENDANTS ET APHASIQUES (114)

Le « **114** » est un numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes et aphasiques.

Ce numéro unique et national est gratuit.

Il est accessible tous les jours, à n'importe quel moment par :

- Visioconférence
- Tchat
- Mail
- SMS

Grâce à ce numéro, vous pouvez contacter le SAMU (15), la Police-Gendarmerie (17), les Pompiers (18).

C'est un gain de temps précieux pour sauver des vies !



COMMENT SE RENDRE AU CELEM ?

CELEM - LANGAGE ET INTEGRATION

97 rue de Montreuil 75 011 PARIS



RER : A

Méto : : lignes 9 -Nation



Bus : 56 – 86 – 56 – 57 – 215 – N11



Accueil : Lundi, Mardi et jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Mercredi de 8h30 -12h30/13h30 -16h30
Vendredi de 8H15 - 12h30 / 13h30 -17H30



Direction :

Cheffe de service : Sabine BERTRAND



Médecin ORL : Docteur Joanna FORLOT



CELEM LANGAGE & INTÉGRATION

📍 97 rue de Montreuil - 75 011 PARIS
☎️ 01.42.81.28.82 📧 contact.celem@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr